

Le Belvédère des Dappes

Station des Rousses



(SB-SOGESTAR)



Une randonnée sportive qui vous fera prendre de la hauteur et découvrir les paysages typiques du Haut-Jura.

Fiche randonnée pédestre 10 de la Station des Rousses

Attention, l'accès aux Tuffes depuis la Darbella est autorisé uniquement du 15 mai au 14 décembre. (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) des Forêts d'Altitudes du Haut-Jura)

Infos pratiques

Pratique : Rando pédestre

Durée : 3 h

Longueur : 7.9 km

Dénivelé positif : 351 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

Thèmes : Faune et flore, Naturel

Itinéraire

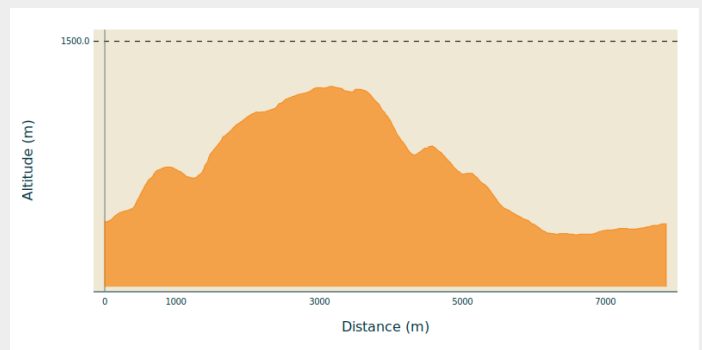
Départ : La Darbella

Arrivée : La Darbella

Balisage : — PR® (Promenades et Randonnées)

Communes : 1. Prémanon

Profil altimétrique



Altitude min 1124 m Altitude max 1414 m

- 0.0 km** - Au départ du parking de **LA DARBELLA** alpin, montez à gauche (balisage **jaune**) en direction des **Tuffes**. La montée alterne entre paysages ouverts, de pré-bois et paysages forestiers. Vous débouchez au terme de la rude montée sur la route forestière des **Tuffes**.
Attention, ce tronçon est autorisé uniquement du 15 mai au 14 décembre.
- 2.1 km** - Au carrefour des **Tuffes**, suivez à gauche la route (balisée **blanc/rouge**) sur 25m en direction du **BELVÉDÈRE DES DAPPES**, puis prenez le chemin à droite après le chalet des Tuffes.
- 3.1 km** - Après 1km, vous arrivez au **Haut des Tuffes** sur les pistes de ski alpin, prenez à gauche la direction du **BELVÉDÈRE DES DAPPES**, puis poursuivez par le chemin qui part dans la forêt à droite en direction du belvédère.
Le panorama offert est très apprécié : le village des Rousses et son lac, le Noirmont, la Dôle ainsi que la chaîne des Alpes et le mont Blanc.
- 3.4 km** - En sortant du belvédère, poursuivez toujours sur le GR (balisé **blanc/rouge**), passez sous le télésiège du Balancier, profitez du second point de vue en étant vigilant et redescendez à droite en direction du **Mur des Tuffes**.
L'itinéraire redescend le massif à travers les bois et croise les pistes de ski alpin.
La Forêt du Massacre abrite une diversité faunistique remarquable préservée par un arrêté de protection du biotope mis en place en 1992. On peut notamment y rencontrer deux espèces de chouettes nicheuses : la chouette de Tengmalm et la chevêchette d'Europe, ainsi que deux tétraonidés, le grand tétras et la gélinotte des bois.
- 4.3 km** - Au **Mur des Tuffes**, remontez à gauche (balisage **jaune**) vers la retenue d'altitude. Contournez-la par la gauche puis descendez à droite après la retenue. Vous retombez sur une petite route à suivre à droite sur 100 m puis poursuivez la descente à gauche sur les pistes pour atteindre le parking des **Jouvencelles**.

6. **5.9 km** - Au parking des **Jouvencelles**, prenez à droite en direction de la sortie du parking. Longez la RD29 sur 60 m à gauche puis traversez la route départementale très prudemment. Descendez le chemin au Clovis en face de vous, puis dans le virage empruntez le chemin qui part à gauche en direction des **Jacobeys**.
7. **6.6 km** - Poursuivez tout droit à travers les pâtures dans le creux du vallon.
8. **7.2 km** - Arrivés au carrefour de la RD29, traversez là prudemment et poursuivez le long de la route vers les **Jacobeys**.
9. **7.5 km** - Aux **Jacobeys** continuez en longeant la route de la Darbella D25 sur 500m pour retrouver le départ à **LA DARBELLA**.

Sur votre route...



La Forêt du Massacre (A)

Toutes les informations pratiques

Recommandations

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de prendre de quoi vous ravitailler, de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces.

Dans le Jura, les randonnées empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...).

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jetez aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zones Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de météo défavorable (vigilance météo orange ou rouge, vent important, forte pluie...), de travaux forestiers (abattage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue, pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

En cas d'urgence, composez le 112 (numero d'urgence européen), 15 (samu) ou le 18 (pompier).

Comment venir ?

Accès routier

Depuis les Rousses, prendre la direction de Lamoura par la N5, puis la D29 et enfin la D25. Départ de la Darbella le long de la RD25 entre Prémanon et Lamoura.

Parking conseillé

Parking de la Darbella alpin - 721 Route de la Darbella 39220 Prémanon

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentue, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

Arrêté préfectoral de protection des biotopes des Forêts d'altitude du Haut-Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr/

Ces zonages réglementaires sont mis en place pour garantir le maintien de ces forêts représentant l'habitat de nombreuses espèces protégées du massif : Grand Tétras, Gélinotte des bois, Petites chouettes de Montagne, Lynx d'Europe etc...

La réglementation concerne principalement la période du **15 décembre au 30 juin** et organise / limite la fréquentation / les activités au sein de ces forêts.

Respecter cette réglementation c'est participer à la protection de ces formidables forêts, et peut être la chance d'observer l'une de ces espèces emblématiques.



i Lieux de renseignement

Office de tourisme de la Station des Rousses

495 rue Pasteur, 39220 LES ROUSSES

infos@lesrousses.com

Tel : 03 84 60 02 55

<https://www.lesrousses.com/>



Sur votre route...



La Forêt du Massacre (A)

Cette forêt était autrefois appelée "forêt de la Frasse" (forêt des frênes en vieux français), mais elle fut il y a près de cinq siècles le théâtre d'un horrible spectacle.

En effet, en 1535, le roi de France François Ier envoie un millier de mercenaires italiens porter secours à Genève assiégée par les Savoyards. Au col de la Faucille, les mercenaires sont accueillis par l'armée du Duc de Savoie, et poursuivis jusqu'à dans la forêt de la Frasse, où ils sont traqués et massacrés à la hache jusqu'au dernier. Cet événement si tragique marqua durablement les esprits des jurassiens qui y assistèrent, et donne son terrible nom à la Forêt du Massacre.

Crédit :